COMITÉ SYNDICAL DU 4 FÉVRIER 2026

ORDRE DU JOUR

1. Examen et vote du Compte financier unique 2025 du Syndicat mixte de l'eau potable (SMEP) de la région de Jurançon ;

2. Bilan des transactions foncières 2025 du SMEP ;

3. Affectation des résultats 2025 du Syndicat mixte de l'eau potable (SMEP) de la région de Jurançon au budget 2026 ;

4. Programme de travaux et études prévus sur 2026 et sollicitation des partenaires financiers ;

5. Examen et vote du budget primitif 2026 du Syndicat mixte de l'eau potable (SMEP) de la région de Jurançon ;

6. Délibération de principe – dépenses à imputer au compte 6257 « Réceptions » ;

7. Rappel : transfert de la compétence « eau potable » des communes membres à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en 2020 ;

8. Questions diverses.